

## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « HISTOIRE D'ARBRES » (n° 1314) (PCSI)**

**Séance du 15 mai 2025**

**Point n° 6**

- *Où en est le dossier juridique en lien avec l'abattage des arbres de la rue Auguste-Cuenin ?*

Ce dossier est traité par le Tribunal de première instance. Une nouvelle expertise a été mandatée par le juge administratif. Actuellement, le dossier est en cours d'expertise judiciaire.

- *Jusqu'ici, à combien s'élèvent les coûts de la procédure en cours ?*

Les dépenses se montent aujourd'hui à 3'550 francs sous forme de trois avances de frais judiciaires versées au tribunal. Pour les autres frais, ils ne sont ni décomptés, ni définitifs à ce jour. A noter que la justice déterminera laquelle des parties sera tenue de prendre en charge les frais de la procédure. Ce n'est qu'à ce moment-là que les montants imputables à la Municipalité seront clairement établis.

- *La durée restante de procédure est-elle estimable afin de pouvoir enfin se réjouir que l'avenue retrouve sa noblesse par la disparition des barrières et des amas de bois ?*

La situation juridique devrait être clarifiée durant le premier semestre 2026. Toutefois, la durée restante de la procédure n'est pas estimable. Le Conseil municipal espère également que la situation pourra être résolue au plus vite.

- *Durant l'hiver dernier, la chute d'une branche d'un arbre situé aux abords de la piscine couverte des Tilleuls a engendré l'abattage direct des trois spécimens alentours. Des oppositions ou recours ont-ils été déposés ? Le cas échéant, pour quelle(s) raison(s) n'y en a-t-il pas eu pour ceux-ci ?*

Aucune opposition ni recours n'ont été déposés dans le cadre du dossier cité. Le Conseil municipal n'a pas d'explication particulière à ce sujet, si ce n'est que des branches étaient tombées peu avant l'abattage, illustrant le potentiel de danger aux Tilleuls. Le Conseil municipal rappelle que dans certaines situations, il est nécessaire d'abattre et de remplacer des arbres avant que la chute d'une branche ne cause de dommages matériels ou ne mette en danger des personnes. Le Conseil municipal est conscient que certaines mesures peuvent être vécues avec émotion par la population, les arbres contribuant à l'identité et à l'attractivité des espaces publics. Dans ce contexte, la Municipalité veille à accomplir sa mission de gestion du patrimoine arboré de manière conscientieuse et adaptée aux circonstances.

24 novembre 2025

Le Conseil municipal